



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **56-10**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
du 8 décembre 2010**

Le huit décembre deux mille dix, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Michel BAFFERT, Président du SIRD

**Date de convocation** : 25 novembre 2010

**Nombre de délégués en exercice** : 18    Présents : 10    Votants : 12

**Présents** : M.BAFFERT, V.BELLE, M. BROUZET (2), G. FRIER, V.GONNET,  
M.MASTROMAURO, P.MOLINARO, M.REPELLIN, D.ROUX, J.TESSAIRE(2)

**Absents excusés** : Y. BOULARD, A.CARBONARI, J.CARRIER, C.COIGNE, C.DIDIER,  
J.GAUTHIER, F.GILABERT, G.JULLIEN

**Président de séance** : Michel BAFFERT

**Secrétaire de Séance** : V.GONNET

**Rappel du quorum** : 10

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- FINANCES**  
Report de crédits d'investissement 2010

**Rapporteur** : Michel BAFFERT

Le Président expose au comité syndical,

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988  
Vu l'instruction 89-18 du 30/01/1989  
Vu l'article L1612-1 du CGCT

Considérant que le Budget pour l'année 2011 du SIRD sera voté au cours du mois de février 2011.

Considérant qu'en matière d'investissement, lorsque le BP n'a pas été voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice, le Président ne peut que limitativement ordonner des dépenses d'investissement.

Toutefois, ce dernier est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette.

Le Président peut également engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Afin d'exercer ce droit, le comité syndical doit en autoriser le président et préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés pour le BP.

**Le tableau ci-dessous détaille les opérations concernées.**

| Opération                                       | Nature Budgétaire    | Montant<br>Budgété | Montant<br>Reporté 2010 |
|---|----------------------|--------------------|-------------------------|
| Travaux   | 2313                 | 1 405 649,79       | 351 412,44 €            |
| Etudes et concession<br>et droits assimilés     | 2031                 | 526 000            | 131 500,00 €            |
| Acquisition et<br>immobilisation<br>corporelles | 2111<br>2183<br>2188 | 45 000             | 11 250,00 €             |

Le Président propose au comité syndical : \*

- d'approuver l'ouverture des crédits d'investissement cités ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011
- d'engager, liquider, et mandater dans la limite de ces crédits d'investissement mentionnés ci-dessus

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits  
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 09 décembre 2010

Le Président,  
Michel BAFFERT